

PROJET PV du conseil de l'UFR SVTE du 07 avril 2015 à 14h00

Etaient présents :

Collège A

- *Présents ou représentés :*

M. NARCE, M. CHERKAOUI MALKI, M. DECONINCK, M. DEMARQUOY (procuration à M. CHERKAOUI MALKI), M. FAIVRE, M. FARA, M. WIPF (procuration à M. DER).

- *Absents :*

M. BOLLACHE, MME. CHLUBA, M. GUZZO.

Collège B

- *Présents ou représentés :*

MME ABED-VIEILLARD, M. ALIBERT, M. ANDREOLETTI, M. BELLENGER, M. LEVEQUE, M. MOREAU, M. PICHON, M. RIALLAND (procuration à M. PICHON), M. SAUCEDE.

- *Absents :*

MME PRUDENT

Collège des personnels BIATSS

- *Présents ou représentés :*

M. DER, MME. GAETAN, M. LOQUIN (procuration à MME. ABED-VIEILLARD), MME. EVROT-CARRICAN, M. ROLLIN.

Collège des usagers

- *Présents ou représentés :*

M. COLLIN, MME. SUZIALUK.

- *Absents:*

M. EFLIGENIR, MME. CARDINI, M. LOURENCO, MME. COLLIN, M. LEGAULT.

Collège des personnalités extérieures

- *Présents ou représentés :*

M. ALMEIDA (procuration à M. FAIVRE), M. KADMIRI (procuration à M. NARCE)

- *Absents :*

M. CENSIER, MME. FOUGERON, M. GAUJOUR, MME. GERMAIN, M. WOYNAROSKI.

Membres consultatifs

- *Présente :*

MME CLERGET, responsable administrative de l'UFR.

- *Absents :*

MME MAGNET, MME. SALVADORI

Membres invités

- *Présentes :*

MME THOMAS, responsable de la scolarité.

- *Excusée :*

MME CASAS, responsable de l'antenne financière.

Le quorum étant réuni, la séance peut valablement se tenir.

*_

✓ **Approbation du PV du 9 mars 2015.**

Le Directeur d'UFR soumet au vote le procès-verbal du conseil du 9 mars 2015 :

Unanimité (25 pour)

✓ **Informations du directeur d'UFR.**

■ **Compte rendu de la conférence des directeurs de composantes du 2 avril 2015**

■ **Nouvelle procédure pour la gestion des heures complémentaires**

Des difficultés de gestion de l'enveloppe dédiée aux heures complémentaires sont apparues en raison des remboursements entre composantes. Il est apparu que, sur certains services, l'uB payait deux fois, à la fois les heures faites dans le service et celles faites au-delà, soit un surcôt de 840 000 €. Pour simplifier ce système de refacturation et dans le cadre de la GBCP, l'uB va verser une charge globale en heures, qui sera notre base de discussion lors du DOM du 15 avril. Un volume d'heures et une enveloppe seront notifiés et le paiement des heures complémentaires sera fait en central.

Mais sur quelle base sera comptabilisé ce volume d'heures global ? Sur la charge globale de l'année N-1 sur la base des efforts faits par les composantes pour contraindre le budget, sur un global théorique de charge/maquette ou entre les deux ? L'uB est en train d'y réfléchir. Par ailleurs, une HC n'a pas le même coût pour un vacataire ou un personnel statutaire, des ajustements sont donc en cours au niveau de l'uB. La suppression des refacturations est une bonne chose car il y a eu des tensions avec certaines UFR il y a quelques années par rapport à ces remboursements d'heures.

Par ailleurs, le PRL ne sera pas abordé lors du DOM.

- **Dotation de fonctionnement de l'uB**

La dotation des universités n'est toujours pas notifiée. L'hypothèse qui prévaut est le prélèvement du Ministère sur le fond de roulement des universités à hauteur de 100 M€. La décision n'a pas été prise mais d'une façon ou d'une autre, un prélèvement sera fait, sur le fond de roulement ou sur la dotation à hauteur de 5% environ. L'an prochain, le prélèvement pourrait être doublé, les budgets ne pourront donc que s'aggraver.

- **Réalisation de l'inventaire physique**

La seule réserve des commissaires aux comptes porte sur la nécessité de faire un inventaire physique des biens immobilisés. L'université va déléguer ce travail à un prestataire, qui le réalisera de septembre à novembre 2015. Dans cet inventaire doit entrer tout ce qui a une valeur supérieure à 800 € HT. 25 000 fiches sont à justifier. Compte tenu des laboratoires rattachés, l'UFR SVTE est en 5^{ème} position des fiches à justifier (1 900 fiches).

M. ROLLIN précise que l'enjeu financier est important : 2 M€ d'amortissements sont difficiles à justifier dans les comptes de l'université.

Le Directeur d'UFR pense qu'il y a certainement des sorties d'inventaire non faites. Ce recensement nécessitera l'implication des enseignants-chercheurs, des chercheurs et des personnels BIATSS.

- **Déploiement à titre expérimental d'ADE Campus pour les emplois du temps en ligne**

Un projet d'exploitation du logiciel ADE Campus pour les emplois du temps, piloté par M. PAILLOT (IUT de Chalon), est en cours. Le logiciel devrait permettre de gérer les emplois du temps, les absences en TP, les services des EC. Un premier déploiement à l'essai dans quelques composantes volontaires sera lancé : tous les IUT et le bâtiment Droit-Lettres. Les étudiants et enseignants pourront avoir accès aux emplois du temps en ligne sur tous les smartphones, tablettes, ce qui accroîtra la transparence.

La gestion de la réservation des véhicules pourra également être faite par ces modules.

- **Election du nouveau vice-président du CA**

Suite à sa désignation à la direction de l'ESPE, MME GERRER a démissionné de sa fonction de Vice-Présidente du CA. Un nouveau VP du CA a été élu à l'unanimité moins 2 contre: M. Louis de MESNARD.

- **Départ du DGS, intérim assuré par la DG adjointe.**

M. ROBIN est parti pour l'académie d'Amiens. Il est remplacé provisoirement par Mme MATHIEU, DGS adjointe. Un appel à candidature est en cours pour remplacer M. ROBIN.

M. ROLLIN souligne que, pour la première fois depuis très longtemps, le Recteur de l'académie était présent au dernier conseil d'administration. Il n'y a pas fait d'intervention mais sa présence a été remarquée.

✓ **Ressources humaines**

▪ **Classement des demandes d'ATER et de doctorants contractuels.**

Le Directeur d'UFR a souhaité anticiper la campagne de recensement des besoins en doctorants contractuels afin de la phaser avec celle des ATER.

M.FAIVRE précise qu'il y a un seul support vacant (congé parental de MME Cattin) puis présente les six demandes reçues. Les supports demandés en 35-36 se justifient par le sous-encadrement, une délégation à l'IUF et le congé parental. Le poste demandé en 67^{ème} se justifie par le sous-encadrement, ainsi que celui de 68^{ème} qui s'explique aussi par le mi-temps demandé par M.Collins. Le support demandé en 65^{ème} est pour la biologie cellulaire. Il présente le classement proposé par la commission de la pédagogie qui s'est réunie le matin même :

ATER :

– **Sur poste de MCF vacant (congé parental de MME CATTIN) :**

1. 1 ATER 6 mois à temps complet en 35-36èmes s (profil archéologie)

2. 1 ATER 6 mois à temps complet en 35-36èmes s (profil sciences de la terre)

– **Sur supports ATER :**

3. 1 ATER à temps complet en 67^{ème} s

4. 1 ATER à temps complet en 68^{ème} s

5. 1 ATER à temps complet en 65^{ème} s

6. 1 ATER à temps complet 6 mois en 35-36èmes s (profil sciences de la terre)

M. DER précise qu'un ATER fait déjà un service complet en 65^{ème} section. Il y a également un sous-encadrement dans cette section.

M. FAIVRE répond que c'est le cas aussi dans d'autres sections : le déficit est récurrent et général. Les critères retenus ont été les besoins quantitatifs et l'harmonie dans le classement.

Le Directeur d'UFR espère que les postes ATER attribués cette année seront pérennisés et les besoins à nouveau reconnus. Il n'y a pas de garantie sur les supports mis à disposition par l'uB, même pour la compensation de la délégation à l'IUF.

22 pour, 2 contre, 1 abstention

▪ **Classement des demandes de doctorants contractuels**

20 demandes sont parvenues à M. FAIVRE (contre 24 l'an dernier).

Répartition :

6 demandes en 35/36

2 en 64

2 en 65

4 en 66 physiologie animale

5 en 67

1 en 68

Là encore, le principe retenu pour le classement est d'intégrer l'aspect quantitatif des besoins et de faire un interclassement, sachant que l'on obtient parfois plus que ce que l'on demande.

Le Directeur d'UFR confirme qu'il peut en effet y avoir des difficultés à pourvoir tous les supports.

M.FAIVRE observe que les demandes de 65^{ème} ne sont pas interclassées par le champ disciplinaire, revient-il au conseil de le faire ?

M.MOREAU estime que cela doit être fait en réunion du champ disciplinaire car le conseil n'a pas d'élément pour classer.

Le Directeur d'UFR soumet au vote le classement de la commission de la pédagogie :

1. 35.36

2. 35.36

3. 67

4. 67

5. 66A

6. 66A

7. 64

8. 65

9. 68

10. 35.36

11. 35.36

12. 67

13. 67

14. 66A

15. 66A

16. 64

17. 65

18. 35.36

19. 35.36

20. 67

21 pour, 4 abstentions

▪ **Complément campagne d'emploi BIATSS 2016**

MME CLERGET explique que M. SOLONOT a déposé son dossier de retraite pour un départ au 01/09/2016. Le souhait de l'UFR et de l'UMR CSGA est de maintenir le poste au niveau de technicien, BAP A. L'équipe de recherche souhaite ouvrir le poste au concours externe.

Le Directeur d'UFR communique l'argumentaire de M. PENICAUD : ouverture vers l'extérieur avec un large éventail de personnes présentant un profil correspondant aux besoins. Cela n'exclut pas les agents titulaires de postuler, moyennant le baccalauréat ou une VAE.

M. ROLLIN s'étonne car, dans cette équipe, une personne existe en interne qui pourrait postuler et d'autres dans différents laboratoires pourraient également être intéressées. Il insiste sur le fait qu'en jury, il est très mal vu de postuler en interne sur un poste ouvert au concours externe. La publication d'un poste au concours externe est un signal du laboratoire pour refuser les candidatures internes.

MME ABED-VIEILLARD réfute cet argument, tout en précisant qu'elle-même est favorable à l'ouverture d'un concours interne.

Le Directeur d'UFR ajoute que le souhait de l'UMR est de pérenniser une jeune équipe.

M.FAIVRE pense qu'il y a une réflexion pédagogique à avoir.

MME ABED-VIEILLARD précise que la personne s'occupe aussi des collections. Elle pourra lui confier certaines tâches qu'elle assure elle-même.

M.FARA souligne qu'il y a la partie « enseignement », la partie « collections » et que l'on perd des conservateurs dans cette fonction. Par ailleurs, il y a sûrement une interprétation de notre part quand nous disons que le laboratoire ne veut pas de candidature interne.

M.ROLLIN rappelle que le concours est national, qu'en externe il y a beaucoup de candidats et que le laboratoire n'est pas dans le jury.

M. DER pense qu'il est préférable de favoriser la promotion interne.

Le Directeur d'UFR soumet au vote la demande de l'UMR CSGA de publication du poste de technicien libéré le 1.9.2016 par M. José Solonot au concours externe :

19 contre, 1 pour, 5 abstentions

Le poste sera donc demandé en publication au concours interne par le conseil d'UFR.

✓ **Questions pédagogiques.**

- **Demande de modification de la maquette du L3 Biochimie Biologie Moléculaire à la rentrée 2015.**

Le Directeur d'UFR explique que le responsable de la L3 Biochimie Biologie Moléculaire souhaite effectuer deux modifications pour la rentrée 2015 :

- inverser deux modules optionnels entre le S5 et le S6 : faire passer la microbiologie du S6 au S5 et reporter le module « biotechnologie à visées industrielles » du S5 au S6 car il est couplé avec un module obligatoire du cursus de pharmacie se déroulant au début du 2^{ème} semestre et assuré essentiellement par des industriels.
- Organisation des contrôles terminaux pour le module « biologie moléculaire et enzymologie » modifiée : session 1 et session 2 : écrit/oral

Unanimité (25 pour)

✓ **Approbation de conventions.**

Le Directeur d'UFR explique que les deux conventions suivantes sont relatives au concours « Faites de La Science » :

- **Convention MAIF/UB pour le concours « Faites de La Science ».**
La MAIF doit disposer d'une convention pour verser une subvention.

Unanimité (25 pour)

- **Convention avec le collège André Malraux dans le cadre du concours « Faites de La Sciences ».**
Pour déplacer ses étudiants, le collège a besoin d'une convention.

Unanimité (25 pour)

- ✓ **Questions diverses**
 - **Nouvel appel à candidature pour la désignation d'une personnalité extérieure**

Le Directeur d'UFR explique que, lors du précédent conseil, il avait été convenu de solliciter une personne pour remplacer un membre démissionnaire de l'ONF. Mais cela n'est pas possible car cet organisme est considéré comme institutionnel et non représentatif des entreprises.

Un appel est donc à nouveau lancé auprès des membres du conseil pour proposer des noms d'entreprises ou d'organismes susceptibles de désigner une personnalité féminine parmi leurs membres, pour siéger au conseil d'UFR.

M. DECONINCK s'interroge sur la possibilité de réduire la proportion de personnalités extérieures au conseil. En effet, il se dit favorable à limiter au maximum le nombre de personnalités extérieures pour éviter ce turn-over.

- **Manifestation prévue les 5 et 6 juin 2015 : « L'arctique sentinelle du climat »**

Le Directeur d'UFR annonce une conférence organisée par l'UMR Biogéosciences, qui attend 500 participants tous publics.

M. MOREAU présente cette manifestation.

Sur la base de la conférence internationale sur le climat organisée à Paris en décembre 2015, une sensibilisation au réchauffement climatique est recherchée, ouverte au public, le vendredi pour 500 écoliers et collégiens (films, discussions), le samedi pour les autres publics.

Une exposition dans les locaux de l'association Latitude 21 sur le thème de la sentinelle du climat figure au programme.

Les organisateurs demandent à l'UFR de participer à la diffusion de l'information au plus grand nombre ainsi que la prise en charge des frais de gardiennage. De grands noms de la recherche sur l'Arctique sont invités à cette table ronde, ainsi que l'ancien Premier Ministre Michel ROCARD, ambassadeur pour les zones polaires.

Le Directeur d'UFR est très favorable à l'appui de l'UFR pour la diffusion et la promotion de cette manifestation au bénéfice des étudiants et des personnels. Elle nécessite une logistique importante, notamment en terme de sécurité, compte tenu de la personnalité des membres participants. Le pôle patrimoine pourrait éventuellement également être partie prenante, notamment pour le paiement des heures de loge.

M. DECONINCK regrette le très mauvais état de l'amphithéâtre Galilée et l'image que cela donnera aux grandes personnalités accueillies.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 h 30.

Le Directeur d'UFR

Michel NARCE